ARRÊTÉ

relatif à la révision des noms locaux de la commune de Genève

14 février 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 30 septembre 2009; vu la validation de la commune de Genève-Cité du 27 mars 2023; vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 5 juin 2023,

ARRÊTE:

1/ la dénomination des noms locaux de la commune de Genève, section Cité :

- Bastions
- Bourg de Four
- Cité
- Cropettes
- Délices
- Fusterie
- Hollande
- L'île
- La Prairie
- Les Grottes
- Les Tranchées
- Longemalle
- Madeleine
- Molard
- Monbrillant
- Monnaie
- Neuve
- Philosophes
- Promenade du Lac
- Pâquis
- Rade de Genève, nouveau
- Rive
- Saint Germain

- Saint Gervais
- Saint-Antoine
- Saint-Jean
- Saint-Léger
- Saint-Pierre
- Tour Maîtresse
- Treille
- Vieux Collège
- Île Rousseau

2/ la suppression des noms locaux, section Cité :

- La Coulouvrenière
- Le Léman
- Le Rhône
- Pont du Mont-Blanc

3/ la dénomination des noms locaux de la commune de Genève, section Eaux-Vives :

- Belmont
- Contamines
- Florissant
- Frontenex
- Grange Canal
- Jargonnant
- La Boisserette
- La Cuisine
- La Grande Boissière
- La Petite Boissière
- Les Allières
- Les Eaux-Vives
- Les Tranchées
- Les Vollandes
- Malagnou
- Montchoisy
- Parc des Eaux-Vives
- Parc La Grange
- Pré l'Evèque
- Rade de Genève, nouveau
- Terrassière
- Vieux Plonjon

- Villereuse

4/ la suppression des noms locaux, section Eaux-Vives :

- Le Léman

5/ la dénomination des noms locaux de la commune de Genève, section Petit-Saconnex :

- Ariana
- Beaulieu
- Budé, nouveau
- Campagne Rigot, nouveau
- Cayla, nouveau
- Château Banquet
- Châtelaine
- Cité jardin d'Aïre
- Cité Vieusseux
- Feuillantines, nouveau
- Franchises, nouveau
- Jardin Botanique, nouveau
- La Forêt
- La Pelouse
- La Servette
- La Tourelle
- Le Bocage
- Le Bouchet
- Le Chêne
- Le Grand Morillon
- Le Grand Pré
- Le Léman
- Le Mervelet
- Le Prieuré
- Les Charmilles
- Les Crêts
- Les Genêts
- Moillebeau
- Monbrillant
- Parc de Mon Repos
- Petit Morillon
- Petit-Saconnex
- Saint-Jean

- Surinam
- Sécheron
- Sécheron-dessous
- Sécheron-Dessus
- Varembé
- Vermont

6/ la suppression des noms locaux, section Petit-Saconnex :

- Le Rhône
- Les Artichauts
- Les Falaises de Saint-Jean
- Les Places
- Les Vignes
- Moilebeau
- Port de Pregny la Tour
- Sous-Terre
- Sur Saint-Jean
- Villars

7/ la dénomination des noms locaux de la commune de Genève, section Plainpalais :

- Beau Séjour
- Bois de la Bâtie
- Champel
- Ecole de Médecine
- La Cluse
- La Colline
- La Coulouvrenière
- La Jonction
- La Queue d'Arve
- La Roseraie
- La Tour de Champel
- Le Bout du Monde
- Le Mail
- Le Pont d'Arve
- Les Acacias
- Les Casernes
- Les Crêts de Champel
- Les Falaises
- Les Minoteries

- Les Philosophes
- Les Pleïades
- Les Savoises
- Les Vernets
- Malombré
- Miremont
- Parc Alfred Bertrand
- Plaine de Plainpalais
- Plainpalais
- Saint-Georges, nouveau
- Sur Champel
- Tivoli

8/ la suppression des noms locaux, section Plainpalais :

- Lancy
- Cimetière de Plainpalais
- L'Arve
- Le Rhône
- Les Abattoirs
- Les tranchées

Entrée en vigueur immédiate

9/ Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti-El Zayadi

Publié dans la Feuille d'avis officielle le 16 février 2024